



Promesse d'embauche non respecter

Par **david77**, le **27/01/2012** à **22:20**

Bonjour,

je suis actuellement en cae dans une mairie depuis deux ans l annee derniere j ai eue une offre d employe que j ai refusee parce que la maire de la commune c est engagee devant temoin a me faire un cdi en fin de contrat paf on me propose un cdd puis je attaque la maire pour promesse d embauche non tenue et ai je une chance de gagner en sachant qu il y a plusieurs temoin qui sont pret a temoigner et en plus il y a eue un email envoyer a anpe confirmant qu il me feront signer un cdi.

Par **pat76**, le **28/01/2012** à **15:12**

Bonjour

La promesse d'embauche n' a pas été faite par écrit, mais le fait d'avoir envoyer des mails à pôle emploi pour confirmer que vous seriez embauché en CDI est un avantage pour vous.

Pôle emploi pourra vous remettre une copie des mails?

Pour les témoins, qu'ils vous établisse chacun un témoignage écrit avec la photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

C'est le Tribunal Administratif qu'il vous faudra saisir pour faire trancher le litige.